


| | | |
|--|---|-------------------|
|  | <h1>REGLEMENT INTERIEUR</h1> <h2>GARDERIE « LES LUTINS » et</h2> <h2>CLUB « LES DIABLOTINS »</h2> | <p>05/09/2017</p> |
|--|---|-------------------|

SAISON D'HIVER 2017/2018

1 – ACCUEIL et FONCTIONNEMENT

La Garderie Les Lutins est ouverte au public du 24 décembre 2017 au 20 avril 2018, du dimanche au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00. En janvier, ouverture le dimanche à partir de 13h30.

Elle reçoit tous les enfants entre 3 mois et 4 ans, pendant les vacances scolaires et de 3 mois à 3 ans hors vacances scolaires françaises.

L'accueil et l'enregistrement des présences se déroulent de 9h00 à 9h30 le matin et de 13h30 à 14h00 l'après-midi. Il est possible d'inscrire son enfant à la ½ journée ; les repas se font sur réservation, de 12h00 à 13h30 tous les jours pendant les vacances scolaires et uniquement les mardis et jeudis hors vacances scolaires.

Les parents peuvent venir chercher leur enfant à toute heure, ils sont tenus de signaler le départ de l'enfant à l'animateur référent.

Il est demandé aux parents de préciser si leur enfant peut être confié à une tierce personne lors de son départ de la garderie. Seules les personnes déclarées sur les fiches d'inscription et majeures seront autorisées à reprendre un enfant.

Tant que les parents sont présents dans l'enceinte de la garderie, leur enfant reste sous leur responsabilité.

Le Club Les Diablotins accueille les enfants de 5 à 12 ans pendant les vacances scolaires françaises. Il est ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 avec possibilité de repas sur réservation, de 12h00 à 13h30, également fourni par les parents.

Hors vacances scolaires, les enfants sont accueillis à partir de 4 ans, uniquement les après-midi de 13h30 à 17h00, du lundi au vendredi. Les possibilités de repas sont les mardis et jeudis de 12h00 à 13h30, sur réservation la veille avant 17h00. Repas et collations matin ou après-midi, également fournis par les parents

2 – CAPACITE D'ACCUEIL

La Garderie :

L'effectif est limité à 5 enfants de moins de 18 mois et 16 enfants de 18 mois à 4 ans, soit 21 enfants.

Le Club :

L'effectif est limité à 8 enfants de moins de 6 ans et 12 enfants de 6 à 12 ans, soit 20 enfants.

3 – PERSONNEL

La responsable est Maryse DELANGLE, la continuité de ses fonctions est assurée par Melle Emily BOIVIN, disposant de la qualification prévue à l'article R. 2324-42, et d'une expérience professionnelle auprès de jeunes enfants.

La garderie s'assure le concours régulier du médecin référent de la structure.

L'ensemble des membres du personnel est qualifié dans les 2 structures pour la prise en charge des enfants de 3 mois à 4 ans ainsi que des enfants de 5 à 12 ans. (CAP petite enfance, BAFA, BEP sanitaire et social).

4 – RESERVATIONS ET INSCRIPTIONS

Les réservations s'effectuent par le site internet (possibilité de règlement en ligne) ou par courrier. Le bulletin d'inscription téléchargeable sur notre site www.la-norma.com dans l'onglet « Enfants ». Il doit être rempli et doit accompagner le paiement.

Les réservations envoyées par courrier sont prises en compte, en fonction des disponibilités, dès réception du formulaire d'inscription et du règlement. Toute réservation n'est valide qu'accompagnée de son règlement.

Le carnet de santé doit être présenté dès l'arrivée de l'enfant.

5 – CONDITIONS D'ADMISSION

Sauf contre-indication attestée par un certificat médical et en précisant la non contagiosité, l'enfant doit être soumis aux vaccinations prévues par les textes réglementaires pour les enfants accueillis en collectivité.

Les enfants doivent être confiés en bonne santé. Il est interdit au personnel de la garderie et du club d'administrer des médicaments aux enfants. En cas de traitement médical, nécessitant la prise de médicaments durant le temps de garde, les parents doivent présenter une ordonnance en cours, validée par le médecin référent de la structure.

En cas de maladie chronique, un protocole d'accueil individualisé peut être réalisé à la demande du médecin traitant en accord avec le médecin de la structure et le médecin PMI. Dans le cas de maladie contagieuse, l'enfant ne sera pas admis à la garderie pendant la durée de contagion, en fonction du nombre de jours d'éviction indiqués sur le certificat médical.

La responsable se réserve le droit de refuser un enfant malade sans certificat médical récent attestant de non contagiosité. Le refus peut être notifié en cas de problème d'adaptation, ou dans le cas où le comportement de l'enfant entraînerait pour le personnel des sujétions telles que la surveillance ou la sécurité des autres enfants ne pourrait plus être assurée.

6 – REPAS, CHANGE

Les repas sont essentiellement fournis par les parents. Les aliments doivent être apportés dans des boîtes hermétiques au nom et prénom de l'enfant. Les produits frais entamés sur place ne seront pas restitués aux familles, ni réutilisés le lendemain.

La Garderie :

Si l'enfant doit prendre un biberon ou un goûter pendant le temps de présence à la Garderie, les parents se doivent de fournir le nécessaire pour ces collations ainsi que les changes (couches, lingettes) dans un sac marqué au nom de l'enfant et donnent toutes précisions utiles par écrit.

Le Club :

Nous conseillons d'apporter une collation également le matin. Des activités extérieures sont proposées chaque jour, il est indispensable que les enfants soient chaudement vêtus et équipés de gants, bonnets, lunettes solaires et crème. Le club des Diablotins décline toute responsabilité en cas de perte ou détérioration de ceux-ci.

7 – JEUX ET ACTIVITES

Garderie :

Diverses activités sont proposées aux enfants en fonction de leur âge. Des jouets sont mis à leur disposition. Toutefois, l'enfant peut apporter son jouet préféré en excluant les objets dangereux pour les autres enfants. Il est même conseillé d'apporter le doudou ou tout autre objet pouvant le rassurer.

8 – SECURITE

Le port de gourmettes, chaînes, médailles, boucles d'oreilles ou tout objet de valeur, est vivement déconseillé. Le personnel ne saurait être responsable de la perte ou détérioration de ces objets.

En cas d'accident où tout état d'un enfant nécessiterait des soins d'urgence, la responsable prend elle-même la décision de téléphoner au médecin référent ou aux sapeurs-pompiers et en informe immédiatement les parents.

9 – OBSERVATIONS

Les parents sont priés de respecter les horaires de fermeture de la garderie et du club.

Soucieux du bon fonctionnement des structures de la garderie et du club et du plaisir que les enfants prendront durant leur séjour à la Norma, à la recherche d'améliorations de notre prestation, nous sommes à l'écoute de vos attentes et suggestions. N'hésitez pas à prendre un peu de temps pour venir dialoguer avec nous.

Des fiches de satisfaction sont également à votre disposition, remplissez-les dès la fin de votre séjour, vos remarques nous sont précieuses.